*Département des Ardennes*
*Canton de GIVET*

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté N° 99/2025/PM/BG

**Commune**
**VIREUX WALLERAND**

# ARRÊTÉ Temporaire

## Portant stationnement interdit
## Parking Rue Saint Nicolas

Le maire de Vireux Wallerand,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6 ;

**Vu** la demande formulée par la SARL LA GRAND RUELLE en date du 22 Septembre 2025 ;

**Considérant** qu'en raison des travaux pour la rénovation d'un parking qui doit être effectués par la SARL LA GRAND RUELLE dans la Rue Saint Nicolas à VIREUX WALLERAND, il y a lieu d'interdire le stationnement ;

**ARRETE :**

**Article 1er :** A compter du 22 septembre 2025 à 08 H 00 au 31 octobre 2025 à 20 Heures, le stationnement sera interdit à partir du N°6 Rue Saint Nicolas à VIREUX WALLERAND.

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 50 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

**Article 3 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise LA GRAND RUELLE.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 6 :**

- Monsieur le Secrétaire Général de VIREUX WALLERAND
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GIVET
- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de la Pointe des Ardennes
- Monsieur le Chef de la Police Municipale VIREUX WALLERAND
- Monsieur l'Adjoint Responsable de la Voirie de VIREUX WALLERAND
- Monsieur le Responsable du Service Technique VIREUX WALLERAND
- L'entreprise LA GRAND RUELLE

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la mairie

Fait à VIREUX WALLERAND, le 23 Septembre 2025

Le Maire
Bernard DEKENS

Monsieur le Maire

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Chalons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la publication ou notification